

BURKINA FASO

Unité – Progrès – Justice

DECRET N° 2015-891/PRES-TRANS/PM
portant attribution des portefeuilles de la
Défense Nationale et des Anciens Combattants
et de la Sécurité.

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION,
PRESIDENT DU FASO,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES**

- VU la Constitution ;
- VU la Charte de la Transition ;
- VU le décret n°2014-001 /PRES-TRANS du 18 novembre 2014 portant nomination du Premier Ministre ;
- VU le décret n°2014-004 /PRES-TRANS du 23 novembre 2014 portant composition du Gouvernement

DECRETE

Article 1 : Le Président de la Transition, Président du Faso, assume les fonctions :
- de Ministre de la Défense Nationale et des Anciens Combattants ;
- et de Ministre de la Sécurité.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 19 Juillet 2015


Michel KAFANDO



Le Premier Ministre


Yacouba Isaac ZIDA